

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 30 octobre 2019, à 19 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2019-10-355

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PRÉSENTATION DE M^{MES} KATHLEEN BIBEAU ET MONIQUE ROBERGE

M^{mes} Kathleen Bibeau et Monique Roberge, respectivement coordonnatrice à la politique familiale et des aînés de la MRC et agente de développement de la Table de développement social Pierre de Saurel, présentent et expliquent aux membres les documents suivants en vue de l'adoption des objectifs du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité lié au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIPS) :

- La mission de la Table de développement social Pierre-De Saurel;
 - Le plan d'action de la Table de développement social 2020-2023 (1^{re} année);
 - Le plan d'action pour la MRC de Pierre-De Saurel de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023.
-

2019-10-356 **ADOPTION DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION LOCAL DANS LE CADRE
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET
LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-280 désignant la Table de développement social Pierre-De Saurel (TDSPDS) comme organisme mandataire responsable de la coordination des travaux du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023 sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-281 nommant M^{me} Monique Roberge en qualité d'agente de développement de la TDSPDS pour représenter la MRC au comité sous-régional de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie-Est pour l'horizon 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la TDSPDS, à titre d'organisme mandataire, a produit , en concertation avec les organismes concernés du milieu, un plan d'action inhérent à la planification, à l'organisation, à l'animation, à l'évaluation du PAGIEPS;

CONSIDÉRANT que ledit plan d'action a été soumis aux membres du conseil et que ces derniers s'en disent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte les objectifs prévus au « Plan d'action pour la MRC de Pierre-De Saurel de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 » présenté par la Table de développement social Pierre-De Saurel, tout en favorisant le plus possible des actions concrètes pour finaliser les projets en cours et pour optimiser la préparation d'autres projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2019-10-357 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

Denis Boisvert, directeur général